

## PROCES-VERBAL

de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2026

**Présents** : Mmes PIERRARD Mylène, DELBECQUE Marie-Claire, CATINAT Céline, LEROY Marie, BILLAUT Charlotte, MM. TOUZET Pascal, CARREZ Thierry, CARU Thierry, SEVERIN Bertrand, VAN DE WEIJGERT Piet

Excusés : M. FAXEL Thierry,

**Secrétaire de séance** : M. TOUZET Pascal

### **Objet : Approbation de procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025.

### **Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) sur le Budget Communal : Délibération n° 2026 01 D01-1**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2023 (hors chapitre 16)

Le conseil municipal décide de faire application de cet article à **hauteur maximale de 89.631€** soit 25 % de 358.527€.

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

➤ Dépôt et cautionnement reçu article 165 :	450,00 €
➤ Diagnostic Eglise article 203	18.553,00 €
➤ Case columbarium article 2116 :	2.700,00€
➤ Pignon Ecole article 2131 :	27.000,00€
➤ Toilettes publiques article 2135 :	20.000,00€
➤ Fauteuil Mairie article 2184 :	1.000,00€
➤ Sèche-linge école article 2188 :	400,00€

**Total = 70.103,00 €**

### **Objet : Convention pour le contrôle des assainissement collectifs : Délibération n° 2026 01 D02**

Le Conseil Municipal décide de continuer à rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que le raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier desservi par le réseau d'assainissement collectif existant sur le territoire de la commune d'Epineuil-le-Fleuriel et précise que le contrôle sera effectué par VEOLIA à Saint-Amand-Montrond. Cette prestation sera à la charge du pétitionnaire.

Le coût sera de 215€ HT soit 236,50€ TTC pour un contrôle de bon raccordement.

Une nouvelle convention sera demandée à l'entreprise VEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

**Objet : Demande de Madame CABRILLON Maude**

Madame CABRILLON a demandé à la Mairie de reprendre la Licence IV de l'ancien bar pour son projet d'ouverture d'une boutique d'épicerie fine nommée Maison Maude. Le Conseil n'a pas donné une suite favorable car la commune soutient l'ouverture d'un Café Associatif dans le cadre du Tiers-Lieu « La Maison Fleuriel », la Licence IV de l'ancien bar sera alors transférée au 8 rue Alain Fournier.

**Objet : Organisation des vœux du 23 janvier 2026**

Il a été commandé à la Boulangerie DROULERS :

- 7 pompes aux grattons
- 100 chouquettes
- 50 bandes de tartelettes

Notre cantinière fera :

- des pizzas
- Des quiches
- Des flummekueches
- Des bâtonnets de légumes
- Des cakes au saumon

Cette année le thème des vœux sera le Tiers Lieu donc toutes les personnes ayant des photos des différentes réunions peuvent les faire parvenir à la Mairie.

**Objet : Cotisation à la Fédération Maisons d'Ecrivain : Délibération n° 2026 01 D04**

La Maison-Ecole du Grand Meaulnes est reconnue Maison d'écrivain depuis 1994. Jusqu'en 2025, c'était l'association MEGM qui était adhérente à la Fédération nationale des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires.

Le Musée étant la propriété de la commune et étant donné le changement de gestion en 2026 dans le cadre du Tiers-Lieu, le conseil municipal accepte l'adhésion et le règlement de 100€ à la Fédération des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires.

**Objet : Soutien à l'émergence d'un Espace de Vie Social à Epineuil-le-Fleuriel : Délibération n°2026 01 D03**

Madame la Maire présente le dossier d'Appel à projet de la CAF du Cher 2026 pour un soutien à l'émergence d'un Espace de Vie Sociale pour le futur Tiers-lieu « Maison Fleuriel ». Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale et citoyenne, portée par une volonté collective de revitaliser le cœur de la commune autour du Musée-Ecole du Grand Meaulnes pour tisser des liens durables entre les habitants, les associations et les acteurs locaux. Il est envisagé de solliciter la Ligue de l'enseignement du Cher pour bénéficier d'un accompagnement global dans notre projet. Le Conseil Municipal demande le soutien de la CAF par une aide de 5.000€.

## Objet : Point sur le Tiers-Lieu

Mesdames BILLAUT et PIERRARD font un point sur le futur Tiers-Lieu.

Elles informent que le Café Associatif actuel sera dissout lorsque le Tiers-Lieu sera mis en place.

- Le 31 janvier aura lieu une journée pour les ados avec une journée jeux et une raclette encadrée par la Ligue de l'Enseignement.
- Le 7 février aura lieu à la Maison Fleuriel, un concert en collaboration avec le bistrot culture d'Ainay le Château.
- Le 12 février une réunion d'information pour l'organisation des prochaines séances d'astronomie,

Elles ont rencontré la Présidente et le délégué général de la Ligue de l'Enseignement pour parler de la mise en place de la gouvernance du Tiers-Lieu.

3 scénarios sont possibles :

- Le 1<sup>er</sup> serait que la Ligue de l'Enseignement porte le Tiers-Lieu (ce scénario ne paraît pas envisageable)
- Le 2<sup>ème</sup> serait la Cogestion du Tiers-Lieu entre la Ligue de l'Enseignement et l'Association de préfiguration du Tiers-Lieu (la Ligue embaucherait un coordonnateur et un salarié : ce scénario pose des problèmes de visibilité mais serait plus simple à mettre en œuvre car la ligue gèrerait les ressources et prendrait le risque financier),
- Le 3<sup>ème</sup>, celui qui serait le plus adapté : l'Association serait créée avec des statuts qui évolueraient selon les besoins. La Ligue continuerait à gérer les salariés qui seraient mis à disposition de l'Association. Celle-ci reverserait une prestation à la ligue. Ce scénario fait prendre les risques financiers à l'Association.

Une rencontre doit avoir lieu avec les financeurs (CAF et Région) pour définir le meilleur scénario.

## Questions diverses :

- **Haie cimetière :** Monsieur FLUZAT demande la possibilité de changer la disposition de la future haie au cimetière. Le Conseil ne donne pas suite car il avait été décidé cette implantation avec le service du CAUE.
- **Participation en nature de la Mairie à la MEGM :** La participation 2025 s'élève à 8.791,22€ en fonctionnement et 2.240,40€ en investissement. Le fait marquant est la baisse de la facture électricité qui passe de 6.824,92€ en 2024 à 3.859,565€ en 2025.

Le secrétaire

Pascal TOUZET



La Maire

Mylène PIERRARD



